



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Empreinte écologique du Transport Routier de Marchandises : Halte aux idées reçues !

Alors que le projet de loi sur les Mobilités (LOM) arrive en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, et dans un contexte où la question écologique joue de plus en plus le rôle de boussole des politiques publiques, la FNTR a souhaité réactualiser les chiffres clés de l'empreinte environnementale du Transport Routier de Marchandises (TRM) en France. Force est de constater que la réalité bat en brèche nombre d'idées reçues. Ainsi, le TRM apparaît comme l'un des secteurs émettant le moins de polluants notamment en matière de particules fines (2%). Et en ce qui concerne les Gaz à Effet de Serre (GES), les poids lourds ne représentent aujourd'hui que 7,2% du total des émissions françaises.

Transport Routier de Marchandises & émission de polluants

La lutte contre les polluants est évidemment une priorité en matière sanitaire pour améliorer la qualité de l'air. **De façon globale, en ce qui concerne les émissions de polluants, en 25 ans le TRM les a réduits de moitié.** Concernant le Monoxyde d'Azote (NOx) et le Monoxyde de carbone (CO), cette baisse atteint même les 66% ce qui permet au TRM de monter sur le podium des secteurs ayant connu la plus forte baisse depuis 1990. Concernant les particules fines (moins de 10 microns), elles sont avant tout produites par le secteur résidentiel-tertiaire (35%) alors que les véhicules terrestres (tous véhicules confondus) n'en génèrent que 13%. Dans ces 13%, les poids lourds sont responsables de 15% des émissions soit **2% des émissions totales de particules fines dans notre pays.** Une performance environnementale qui s'explique par une baisse drastique de 72% de ces émissions depuis les années 90. **Même constat quand on s'intéresse à l'ensemble des particules totales en suspensions (TPS) puisque les poids lourds ne représentent alors plus que 1% des émissions !**

Transport Routier de Marchandises & émissions de GES

Le dioxyde de carbone (CO2) est le principal responsable du réchauffement climatique et la mobilité (tous modes confondus) en est le premier émetteur. **Les transporteurs routiers ont été parmi les premières professions à se mobiliser pour apporter des solutions concrètes en améliorant la performance énergétique des véhicules.** Une mobilisation volontaire notamment grâce au programme « Objectif CO2 » depuis 2008 désormais intégré dans le programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) qui réunit aujourd'hui **42% de la flotte française de poids lourds.** Une mobilisation payante puisque **le TRM a baissé de 22% ses émissions de CO2 en seulement 10 ans.** Aujourd'hui, le TRM représente seulement **7% des émissions totales de CO2 en France soit 3 fois moins que l'industrie.** Un chiffre également à mettre en regard du fait que le Transport routier assume 99% de l'acheminement des marchandises et donc du service quotidien qu'il rend à la collectivité.

Transport Routier de Marchandises : la transition énergétique déjà une réalité !

Ces résultats encouragent encore davantage la profession dans sa transition énergétique. C'est notamment le cas avec le développement du parc de véhicules GNV qui est en forte augmentation et qui est, à date, la seule énergie mature en termes d'alternative concrète pour le secteur. Les transporteurs plaident donc également aujourd'hui pour l'émergence d'**un mix énergétique pluriel, en fonction des besoins et des usages**, alliant le GNV aux autres sources telles que l'hydrogène ou l'électrique quand cela est possible.

« La transition énergétique est depuis longtemps une réalité dans notre secteur en particulier grâce aux efforts volontaires des professionnels. Mais alors que le TRM verra croître son activité dans les prochaines années en raison du développement exponentiel du e-commerce, c'est l'ensemble des acteurs de la chaîne de consommation qu'il faut responsabiliser. C'est l'un de nos combats quotidiens, rendre le transport de marchandises plus visible et mieux responsabiliser les donneurs d'ordre qu'ils soient chargeurs ou consommateurs » explique la Fédération Nationale des Transports Routiers.

Retrouvez l'intégralité du rapport [ici](#).

CONTACT : Vanessa Ibarlucea, Responsable de la Communication
vanessa.ibarlucea@fntr.fr – 01 44 29 04 23 / 07 84 38 62 32